

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.041

L'An Deux Mille Cinq, le 29 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 22 MARS 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 22 MARS 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY  
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT  
M. CAU représenté par M. POTENNEC  
Mme DURAND représentée par M. DENIS  
Mme ISENDICK représentée par M. CHABANEAU  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

**ABSENT-EXCUSE** : néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : ALIENATION DE TERRAIN EN Z.A.E.C.  
AU PROFIT DE LA SARL ALARMES CHARENTAISES  
CADASTRE SECTION CI n° 582p

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains situées dans la Z.A.E.C.

La SARL ALARMES CHARENTAISES, représentée par Monsieur OUARRADI Youssef, vient de manifester son intention d'acquérir le terrain, cadastré section CI n° 582p, d'une superficie de 420 m<sup>2</sup>, sous réserve du bornage, afin d'augmenter la surface constructible de son terrain. La parcelle nouvellement acquise ne supportera aucune construction parce que grevée d'une servitude de réseau, ces conditions ont été acceptées par l'acquéreur.

Par conséquent, rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 28 juin 2004, le prix de cession fixé à 30 Euros H.T. le mètre carré, soit un prix global hors taxes de 12 600 Euros (Douze mille six cents euros hors taxes).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les plans des lieux et parcellaires,

Vu la promesse d'achat souscrite par la SARL ALARMES CHARENTAISES, représentée par M. OUARRADI Youssef, en date du 28 juin 2004,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 7 juin 2004,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 qui porte le prix de vente des terrains dans la Z.A.E.C. à 30 Euros H.T. le m<sup>2</sup>,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SARL ALARMES CHARENTAISES, représentée par M. OUARRADI Youssef, le terrain cadastré section CI n° 582p, d'une superficie de 420 m<sup>2</sup> sous réserve du bornage, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix de Trente Euros (30 Euros) hors taxe le mètre carré, soit un prix global hors taxes de 12 600 Euros (Douze mille six cents euros hors taxes).

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me DENAT, 4 avenue de Pontaillac, 17200 ROYAN, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 31 mars 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS